

Cumul : Ecolo et le MR se déchaînent contre le PS

WALLONIE Paul Furlan veut déposer un décret de clarification

C'est peu dire que les propos de Paul Magnette, dans nos colonnes hier, ont fait réagir. Positivement, d'abord, dans le chef de Paul Furlan. Le ministre des Pouvoirs locaux (PS) annonce qu'il va rédiger un décret « pour clarifier le flou actuel ». Comment ? Le bourgmestre en titre de Thuin ne le dit pas, assurant vouloir réserver la primeur de son texte au gouvernement et, singulièrement, à son partenaire de majorité, le CDH. « La question fondamentale qu'on doit se poser, c'est celle de la démission. Doit-on, quand on est ministre, démissionner de la fonction de bourgmestre ou d'échevin ? A partir de la réponse à cette question principale découlent une série de propositions », élude Paul Furlan. Qui, entre les lignes, laisse entendre que, pour lui, la démission ne s'impose pas. « Les électeurs votent en général en connaissance de cause. »

Sans surprise, les verts n'ont pas de mots assez durs pour critiquer les propos de Paul Magnette et Paul Furlan. « Ils veulent sortir du flou en le légalisant, dénonce Stéphane Hazée. Ils veulent légaliser les arrangements et les dérives qui ont été initiées d'abord par Paul Furlan voici deux ou trois ans, puis par d'autres, depuis le début de cette législature. Ceux-là veulent un aval plus large que celui de leur propre conscience. »

Pour le député Ecolo, la situation est pourtant claire. « Que dit la loi ? Dès qu'un bourgmestre devient ministre, il est empêché. "Empêché", c'est quand même un mot très clair. Le but étant, bien évidemment, de prévenir les conflits d'intérêts, qui sont évidents entre la Région et une ville ou une commune. Un ministre est là pour défendre les intérêts de sa Région ; un bourgmestre ceux de sa commune. » Mais, au fil du temps, « des accommodements ont été pris avec la législation », constate Stéphane Hazée.

« Ils veulent légaliser les arrangements et les dérives »

STÉPHANE HAZÉE, ECOLO

Sur le fond, le député vert réclame des changements drastiques. « Quel extraordinaire paradoxe : la Wallonie n'a jamais eu autant de compétences à exercer ni autant de défis à relever mais elle est gérée par des mandataires à temps partiel. Il y a trente ans, la Région ne gérait que la chasse et les zonings mais elle avait des ministres à temps plein, qui n'imaginaient pas s'occuper de leur commune. La Wallonie mérite un engagement à 100 %. Tournai, Namur et Charleroi aussi d'ailleurs. » Sa proposition ? En revenir à l'esprit et à la lettre de la loi. « Il faut en revenir au principe de l'empêchement qui existait il y a

quelques années : le ministre faisait son boulot de ministre et rien d'autre. »

Pierre-Yves Jeholet s'insurge d'abord contre la forme que prend la sortie socialiste. « Quel sens a encore la commission de renouveau démocratique que nous venons de mettre en place au sein du gouvernement wallon, s'interroge le chef de groupe MR à Namur. J'étais sceptique, je l'avoue. J'avais donc regardé le ministre-président dans le blanc des yeux. Et je lui avais dit que le travail devait relever du Parlement, que les initiatives devaient émaner des parlementaires. Bien sûr, le gouvernement peut participer. Mais pas s'immiscer comme on le voit aujourd'hui, en plus cela vient de ministres qui sont concernés, et gênés par ce cumul. C'est insupportable ! »

Sur le fond, le chef de file libéral rappelle qu'il a déposé une proposition de décret visant à rendre incompatibles les fonctions de ministre et bourgmestre. Avec, assure-t-il, « le soutien de son président de parti et d'une majorité au sein du MR ». Plus d'un ministre fédéral est pourtant concerné.

Dans ce concert de réactions, un grand silence, celui du CDH. Sollicité par nos soins lundi, le parti humaniste s'était fendu d'une réponse officielle sur l'air de « circulez, il n'y a rien à voir ». Mais, depuis, plus rien. ■

VÉRONIQUE LAMQUIN